



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 99 – mai 2020

Les bonnes pratiques

La gestion des transitions

Souvent la transition entre temps scolaires et temps périscolaire est délicate.

Pour les adultes ont été créés des outils de gestion : comités de partage, protocole de « transfert de responsabilité », définition de « règle de vie »...

Mais pour les enfants à l'école de X, en sortant de la classe dans la cour, un code couleur a été établi pour l'orientation des plus petits.

2S2C: Sport Santé Culture et Civisme

La reprise des cours dans les écoles, à la suite de la période de confinement due à l'épidémie du Covid-19 exige des modalités d'organisation particulières. Pour permettre aux enfants des écoles primaires et des collèges d'être accueillis sur les temps scolaires l'Education nationale met en place pour la fin de l'année scolaire le dispositif 2S2C: Sport, Santé, Culture et Civisme.

Ce numéro de la Lettre des Rythmes Éducatifs présente ce dispositif qui permet tout en respectant les mesures de distanciation, d'accueillir les élèves qui ne peuvent pas être en présence leur professeur sur le temps scolaire, grâce notamment à des partenariats associatifs

Le dispositif 2S2C participe au respect des mesures de distanciation mais aussi à la resocialisation et au renforcement de la confiance en soi des jeunes suite au confinement. Il permet, sur le temps scolaire, jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, l'organisation d'activités par des intervenants, notamment associatifs, concernant:

- la pratique sportive et la santé des élèves,
- des activités artistiques et culturelles,
- des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour de la connaissance des institutions, des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement.

Les activités proposées se dérouleront dans le cadre des règles sanitaires applicables, elles respecteront les principes de neutralité et de laïcité et seront financées par l'État.

La participation des enfants à cet accueil, qui ne sera pas déclaré en accueil de loisir, sera laissée à l'appréciation des familles.

Vous trouverez joints à cette lettre une fiche projet ainsi qu'une annexe à la convention signée entre l'Education national et la collectivité; cette annexe présente des pistes d'activités dans différents domaines.

Les associations qui souhaitent s'engager dans le dispositif 2S2C et proposer des activités dans ce cadre sont invitées à se rapprocher:

- pour le niveau primaire: des mairies avec école(s),
- pour le niveau collège: des chefs d'établissements.

Pour tout renseignement sur le dispositif, contacter:

- A la DSDEN: Isabelle QUILICI: isabelle.quilici@ac-normandie.fr
- A la DDCS: Frédéric HEYBERGER: frederic.heyberger@eure.gouv.fr